



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

#### Délibération n° 30

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
22/12/2023

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Céline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Jeunesse et Animations de la Vie Sociale

Objet : Subvention exceptionnelle au collège Lafayette

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, le collège Lafayette a sollicité la ville du Puy-en-Velay pour une subvention exceptionnelle de 200 euros. L'objectif est de financer l'intervention d'un artiste et d'un réalisateur pour mettre en musique et en vidéo clip une chanson que les élèves du collège auront créée.

Le vidéo clip réalisé pourra éventuellement être réutilisé, s'il est adapté, auprès des autres établissements scolaires publics et privés et sur le site internet de la Ville.

Ce projet s'inscrit dans le dispositif pHARe, et plus particulièrement dans le cadre du concours « Non au harcèlement », mis en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Solidarité - Lien social - Personnes âgées du 07/12/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € au Collège Lafayette,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur la ligne budgétaire suivante : Chapitre : 65 - Sous fonction : 420 - Article : 65748.

**VOTE : UNANIMITÉ**

**Pas de participation au vote : 3**

**Brigitte BENAT, Fabien SURREL, Laurent JOHANNY**

Signé le 18 décembre 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18  
décembre 2023